



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communiqué de Presse

—

Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes,
Ancien Ministre de la Cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales

Pascale BOYER

Députée des Hautes-Alpes,
Présidente de l'Association nationale
des élus de montagne

Benoît MOURNET

Député des Hautes-Pyrénées
Membre de la commission
des finances

Le 14 Décembre 2022

—

« Amortisseur électricité » : les régies publiques bien intégrées au dispositif par le gouvernement suite à l'alerte des parlementaires montagnards

Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des PME du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a tenu à rassurer les parlementaires sur la situation des stations de ski et thermales en régie durement touchées par la crise énergétique : elles seront bien accompagnées dans le cadre de « l'amortisseur électricité ».

Avec un collectif de 44 parlementaires de montagne, emmené par la présidente de l'ANEM Pascale Boyer et l'ancien ministre en charge de la montagne Joël Giraud, nous avons interpellé le gouvernement sur le dispositif « amortisseur électricité », s'inquiétant de l'inéligibilité des structures n'ayant pas d'activité concurrentielle, ce qui est le cas des régies publiques.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Lors de la séance de questions au gouvernement au Sénat ce mercredi 7 décembre, la Sénatrice des Hautes-Pyrénées Maryse Carrère a interrogé le gouvernement sur les aides mises en place à destination des régies publiques exploitantes de domaines skiables et stations thermales.

Cela aurait été d'autant plus injuste que les stations fonctionnant en régies sont précisément les plus fragiles, car elles n'ont souvent pas vu d'opérateurs privés répondre à leur délégation de service public (DSP). Les exclure du dispositif aurait été synonyme de condamnation à la fermeture à court terme.

Olivia Grégoire a donc apporté une réponse claire à leurs inquiétudes. Le gouvernement est au rendez-vous pour adapter les dispositifs aux besoins des régies publiques de stations de ski et thermales. Ces dernières seront bel et bien éligibles, sans exception, à « l'amortisseur électricité » et la Ministre s'est même dite prête à étudier au cas par cas les situations qui ne seraient pas suffisamment couvertes, notamment celle des régies sans autonomie juridique.

Ce jeudi 8 décembre, une rencontre entre Joël Giraud et le directeur de cabinet de la Ministre a confirmé que le décret était en cours de rédaction et concernerait toutes les régies de moins de 250 salariés alignant leur régime sur celui des PME/PMI.

Bel exemple de combat collectif des parlementaires des Hautes-Pyrénées au service du territoire.